



Conseil D'UFR des Sciences Pharmaceutiques Compte rendu du conseil d'UFR du 21 septembre 2015

Vos élus étudiants présents: Valentin GOMEZ, Marie OLAIZOLA, Sandra LIND, Margaux MALASSIGNE, Elise MOUROT, Antoine ROBERT, Vincent BEAUDAT et Robin LE BARREAU

Le quorum étant atteint le Doyen ouvre le conseil plénier à 16h30.

. 1- Présentation des personnels nouvellement nommés

Chaque nouveau personnel de l'UFR de Pharmacie est amené à se présenter :

- Sylvie CRAUSTE-MANCIET : PU-PH
- Tristan RICHARD : PR
- Virginie BUSIGNIES-GODDIN : MCF
- Bruno ALIES : MCF
- Dorothée DULUC : MCF
- Delphine MAUREL : MCF
- Magalie RAYNAUD : contractuel à l'administration de l'ufr

➤ Chaque personne présente au conseil se présente lors d'un tour de table

Présentation des avancements aux choix 2015.

On a appris cette après-midi le décès de **Monsieur Josy Reiffers**, ancien président de l'université de Bordeaux et directeur général de l'institut Bergonié. Il a apporté énormément à l'aura médical et scientifique de Bergonié. Il a aussi été conseillé de Luc Ferry, adjoint de M. Juppé, et il a aussi été fait chevalier de la légion d'honneur.

Chaque membre du conseil d'UFR ayant travaillé avec lui, a pris la parole pour lui rendre hommage.

Une minute de silence a été tenue en sa mémoire.

. 2- Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 22 juin 2015

Pas de commentaire, approuvé à l'unanimité

3- Informations générales

- Grande Conférence de Santé

C'est une initiative de Manuel Valls. Il y a 3 grandes thématiques au niveau national : formation, métiers et parcours professionnel. Le premier jet doit être rendu en janvier prochain.

On s'attend à une baisse du Numerus Clausus, et se pose la question du bien fondé du concours. On s'interroge sur l'utilité de la PACES, sur éventuellement la mise en place d'une licence santé. Possibilité aussi de développer les passerelles.

Pour les métiers paramédicaux, ils vont passer en système LMD. La logique serait donc de rallonger les études pour se distinguer des paramédicaux. Faire éventuellement la 4^{ème} année sur 2 ans... Rien n'est acté. Toutes les discussions de la grande conférence de santé sont toutes à l'état de projet. Le but étant à terme de lancer des pistes de travail.

- Accréditation de l'offre de formation 2016-2020

On a eu une seconde session. Les masters science du médicament ont reçu la meilleure mention possible à l'université

- Lettre de cadrage budgétaire 2016 de l'Université

Elle explique qu'il faut une réorientation de 3% des dotations récurrentes.

Une heure de TP revient à environ 7 centimes par étudiant.

- Plan de gestion des emplois 2016

Projets de l'UFR pharmacie :

- 2 PR
- 4 MCF
- 5 ATER
- 1 PAST
- 1 CDI
- 2 CDD
- 1 MCU-PH
- 1 AHU

- Divers

Election CNU (Conseil National des Universités) le 16/09/2015

Si la filière IPR est complètement coupée, tous les postes seront entièrement redéployés

Prochain conseil du collège santé le 5 octobre

Le Vice-doyen, le Dr Loïc Rivière, est nommé en conseil académique

4- Postes hospitalo-universitaires

- AHU : état des postes et publications au mouvement de novembre 2015

AHU = Assistant Hospitalo-Universitaire

Ouverture de postes :

- Radiopharmacie : Mme Bordenave (poste libéré par F. Debordeaux)

- Bactériologie : Mme Dubois et M. Mégraud

- Révision des effectifs HU 2016

HU = Hospitalo-Universitaire

Réunion de révision des effectif HU 2016 au ministère :

Vote pour signer le document pour la révision des effectif HU : poste de MCU-PH libéré : adopté à l'unanimité

5- Aspects budgétaires

- Budget rectificatif 3

Taux d'exécution des dépenses plutôt cohérent avec ce qui est attendu à ce stade de l'année.

6- Aspects pédagogiques

- Rentrée universitaire 2015/2016 et effectifs (sous réserves)

Effectifs stables. Réunion d'informations bien organisées. Choix des UEL en ligne très bien au niveau logistique, mais certain étudiant ne sont pas content parce qu'on ne peut pas revenir sur nos choix. Tous les choix sont définitifs.

Il est possible dans le futur d'avoir le même système pour le choix des stages hospitaliers.

UEL: en dessous de 10 étudiants l'UEL n'ouvre pas.

- Calendrier des examens 2015/2016 (tronc commun 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème})

Remarque des étudiants sur le fait que les 3^{ème} et 4^{ème} années reprennent le lendemain de la fin des examens. Demande pour décaler soit la fin des examens soit la date de rentrée. Mme Dufourcq répond que dans la mesure du possible, la date de rentrée serait plus tard pour les 3^{ème} année. M. Muller répond qu'ils feront tout leur possible.

On adopte le calendrier des examens à l'unanimité dans l'état, sachant que les enseignants s'engagent à tout faire pour remonter les dates de reprise des cours pour que l'on ait au moins le weekend.

- Demande de renouvellement de l'habilitation du DEUST Production, Contrôles et Qualité des produits de santé

Il est plus professionnalisant que le précédent. Certaines licences sont très cohérentes dans le sens où elles permettent de rebondir après la PACES.

- Modalités de contrôle des connaissances 2015/2016 : Cours Pharmacie (modifications, compléments) et Licence Tecsan

Pour la licence TECSAN : les stages ont changé de durée même si les objectifs restent les mêmes. Pas d'autres grands changements, corrections de quelques erreurs.

MCC de la Licence TECSAN adoptées à l'unanimité.

Pour le cursus pharmacie :

Ajout aux MCC pour l'éducation thérapeutique:

L'UE PM1-12 relative à l'éducation thérapeutique (DFASP1, 20 h) se valide en ayant une note supérieure ou égale à 10 sur 20 ou par compensation avec les autres UE, indépendamment de l'obtention de l'attestation nécessaire à la dispensation ou à la coordination de l'éducation thérapeutique du patient.

Il en est de même pour l'UE OFF-10, éducation thérapeutique niveau 2 (DFASP2 parcours officine, 20 h).

*La délivrance de la dite attestation en France est liée à la présence participative lors de cette formation. **La présence à tous les enseignements** (2 fois 20 h) est donc **obligatoire** conformément à l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient modifié par l'arrêté du 14 janvier 2015. Une liste d'émargement sera systématiquement réalisée.*

Pour la validation des stages des EC : pas de changement coté étudiant, plus une réorganisation coté prof (voir annexe 1)

Vote pour cette réorganisation de la correction des stages des EC adopté avec une voix contre.

Changement des MCC pour les doublants: adopté à l'unanimité

*A l'issue des deux sessions, si le semestre n'est pas validé, l'étudiant redouble la X^{ème} année et conserve le bénéfice des UE validées. Il devra valider les UE manquantes **en repassant tous les modules dont la note est < 10/20**. La règle de compensation au sein du semestre s'appliquera sur l'année du redoublement dans les mêmes conditions que lors de l'année initiale, après report des notes des UE déjà validées.*

Enfin, pour la toxicologie, en 4A il y a un oral, donc l'an dernier la toxicologie interrogeait aussi sur d'autres EC. On en discutera sur une commission pédagogique qui sera spécifiquement dédiée à ça. On ne vote pas cela au vu des débats, pas de modification des MCC.

- Règlement intérieur des stages hospitaliers de 5^{ème} année

Adopté à l'unanimité (remarque pour les stages des industrie : un stage clinique et un médico-technique doivent être réalisés dans la mesure du possible selon les choix restants)

- Divers

Réunion mobilité étudiante : le 18 novembre 2015 : présentation Erasmus et SEP

Convention/université/LEEM et remise des diplômes TECSAN

Convention CHU

Forum des carrières le 28 janvier 2016

Enquête locaux

Site internet de l'UFR (nouvelle réflexion)

Prochain conseil restreint aux enseignants le jeudi 15 octobre et prochain conseil plénier le lundi 26 octobre.

7- Désignation d'un étudiant-hospitalier en Pharmacie pour siéger à la CME du CHU de Bordeaux

Désignation de Elise Mourot, étudiante en 4^{ème} année de pharmacie pour siéger à la commission médicale d'établissement du CHU de Bordeaux.

Adopté par le conseil d'UFR.

8- Point Etudiants

- retour sur l'actualité de l'ACEPB : AG de Limoges septembre 2015, CA de l'ACEPB, CA de la fédération Aliénor, bilan du BBQ de rentrée et enfin en pleins préparatifs pour le WEP 2015.
- Présentation de l'équipe BEPIB 2015/2016 et de l'équipe Forum
- Présentation des différents référents de promotions auprès du conseil :
- 2^{ème} année : Mélanie Gilardin et Philippine Marque
- 3^{ème} année : Victor Hauguel et Padideh Fellezzi-Nessei
- 4^{ème} année : Margaux Malassigné et Robin Le Barreau
- 5^{ème} année :
 - o Officine: Guillemette Rapenne
 - o Industrie: Antoine Robert /Blaise Antoniazzi
 - o Internat/recherche: Laura Malifarge

9- Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Doyen clôture le conseil à 19h45.

L'ensemble de vos élus, restent disponibles si vous avez envie d'échanger soit de vive voix au local de l'ACEPB soit via notre adresse mail : eluufrpharma@gmail.com



ANNEXE 1

Stage d'application des EC

Le stage d'application en officine d'une semaine a pour objectif de permettre à tous les étudiants d'appliquer en situation réelle les connaissances acquises au cours d'un EC.

L'étudiant peut choisir le thème de ce stage parmi les EC suivants :

- En 3^{ème} année : « Système endocriniens : pancréas, thyroïde, surrénales », « Physiologie, physiopathologie et médicaments du système respiratoire », « Médicaments du système cardiovasculaire », Douleur et inflammation », « Reproduction et contrôle ».
- En 4^{ème} année : « Pathologies et médicaments du système nerveux central », « Biothérapie », « Physiopathologie de la réponse immunitaire et médicaments immunomodulateurs », « Parasitologie – Mycologie », « Cancérologie », « Bactériologie – Virologie »

Les périodes autorisées pour réaliser ce stage sont votées tous les ans par le Conseil d'UFR.

Modules de l'enseignement	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1 ^{ère} session	Durée	Modalités 2 ^{ème} session	Coeff. dans UE
Stage d'application									
Module 1 : Stage	0	Selon les horaires de l'officine, dans la limite de 7h30/j				Appréciation du maître de stage	-	Oral (1 seule épreuve)	0,34
Module 2 : Rapport						Évaluation du rapport par le jury	-		0,67

Les étudiants sont vivement incités à découvrir l'exercice de la pharmacie rurale ou pratiqué dans des petites villes. Il leur sera proposé une liste de pharmacies hors Bordeaux et C.U.B.

Pour assurer une bonne coordination entre l'Université et les pharmaciens d'officine, seuls les maîtres de stage agréés pourront accueillir les étudiants durant ce stage d'une semaine.

Ce stage nécessite une convention de stage à établir avant d'intégrer le lieu de stage selon la procédure prévue par l'Université et l'Ordre National des Pharmaciens. Voir le site Internet de l'Espace Officine Aquitain (<http://www.eoa.u-bordeaux2.fr>, rubrique stages et emplois).

A l'issue du stage, l'étudiant devra fournir à la Gestion des cursus étudiants en Pharmacie, à une date fixée par l'UFR et diffusée par voie d'affichage :

- un **certificat de stage** daté et signé, délivré par son Maître de stage agréé. Ce certificat sera assorti d'une appréciation sur l'étudiant ; une attestation de stage (voir modèle sur le site internet de l'EOA).
- un **rapport d'activité*** (10 pages maximum) qui permettra au jury d'apprécier le travail de l'étudiant pendant son stage.

Le rapport d'activité est constitué :

- d'un document « Analyse et commentaire d'ordonnances » en relation avec la thématique du stage (5-7 pages dactylographiées maximum, ordonnances anonymes incluses). Les ordonnances (2 maximum) seront choisies en concertation avec le maître de stage officinal. Elles devront être en rapport avec une des grandes catégories de médicaments de la thématique choisie. L'analyse et le commentaire porteront sur :
 - la compréhension globale des prescriptions par rapport à la pathologie envisagée et le dossier des patients ;
 - les mécanismes d'action et les propriétés pharmacologiques de chacun des médicaments prescrits ;
 - les principaux effets indésirables des médicaments prescrits, leur place et leur pertinence dans la stratégie thérapeutique de cette pathologie ;

- le rôle du pharmacien dans les conseils à prodiguer au patient et dans le suivi du traitement ou de la pathologie et dans sa prise en charge à l'officine.
- En relation avec le thème choisi, l'étudiant devra suivre le cas d'un patient (associé à son Dossier Pharmaceutique) et remplir un document « feuille d'entretien » (modèle sur Formatoile).

Le Jury de cette épreuve, constitué majoritairement de membres titulaires soit du diplôme d'État de Pharmacien, soit du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, comprend :

- à la 1^{ère} session, au moins deux enseignants de l'Enseignement Coordonné
- auquel s'ajoute, à la 2^{ème} session, un Maître de stage agréé.

Le jury examine le certificat délivré par le Maître de stage et le rapport d'activités de chaque étudiant, afin de lui valider son stage d'application de l'EC.

Une seconde session d'examen est organisée 15 jours après à l'intention des étudiants ajournés à la première session. La validation de celle-ci se fera lors d'une épreuve orale, organisée durant la première quinzaine de juillet, au cours de laquelle le jury évaluera :

- l'activité de l'étudiant au cours du stage, à la vue du « cahier de stage »
- le document « Analyse et commentaire d'ordonnances »,
- les connaissances des étudiants sur la thématique choisie et tout particulièrement leur transposition dans le cadre de la pratique officinale.

Si l'étudiant ne parvient pas à valider son stage (après la session de rattrapage ; note supérieure ou égale à 10/20), il devra effectuer ultérieurement un nouveau stage.

(*) : Le rapport d'activité sera envoyé (en format .pdf) directement à l'enseignant correcteur.

Le choix de l'enseignant correcteur est fonction :

- de la lettre qui sera tirée au sort parmi le nom des étudiants.
- du nombre d'UE d'EC et du nombre d'enseignants intervenants.

Exemple : la lettre tirée au sort est G

Il y a 5 UE d'EC correspondant à un total de 15 enseignants intervenant (si un enseignant intervient dans plusieurs UE d'EC, son nom ne sera pris en compte que dans une UE). Soit 15 enseignants pour 150 étudiants.

Les 10 premiers étudiants dont le nom commence par G enverront leur rapport d'activité au 1^{er} enseignant de la liste, les 10 autres prochains enverront au 2^{ème} enseignant s de la liste, etc... La liste étudiants/enseignants sera visible sur apprentoile.